

Image not found or type unknown



Chèque remis lors d'une livraison puis perdu par la société

Par **Fab71**, le **25/06/2008** à **12:46**

BonjourrrnrnSuite à mon déménagement il y a 1 an, j'ai remis à la société me livrant mes meubles un chèque et signé une lettre de voiture. rnrnLa société me dit que le chèque a été perdu et me demande de bien vouloir leur refaire un chèque. rnrnLe problème est que ce chèque provient d'un compte fermé. Et que je ne peux pas savoir si ce chèque a été ou pas débité. rnrnQue dois je faire vis à vis de la société? Leur demander un document stipulant qu'ils n'ont jamais débité cette somme? Comment êtes sur de leur bonne foi? rnrnSi je ne fais pas de nouveau chèque, la société peut elle engagée des poursuites?rnrnLégalement est ce à moi de prouver ou à la société ?rnrnMerci